

FORMATION A LA SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 1

DUREE : 1 JOURNEE (7 heures)

Modalité : formation Présentielle

PRE-REQUIS : Le stagiaire doit obligatoirement comprendre la langue française ou venir avec un traducteur dont le titre N1 ou N2 est valide.

PERSONNEL CONCERNE :

Personnel intervenant sur site industriel.

OBJECTIFS

- ➔ Connaître les risques, y compris en situation de coactivité
- ➔ Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel
- ➔ Savoir réagir en cas de situation dégradée

1. TOUR DE TABLE ET INTRODUCTION (0h15)

- Présentation de l'animateur puis des stagiaires
- Présentation des objectifs de la formation et risques de coactivité
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites
- Présentation du programme de formation
- Organisation pratique de la formation

2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE (1h)

- Notions de danger, de risques, de prévention, de protection
- Les risques de coactivité
- Accident du travail, de trajet et maladies professionnelles (statistiques...)
- Conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Rôle et responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et santé au travail.

3. RISQUES ET MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION (3h15)

- Risques principaux rencontrés sur sites industriels
- Risques spécifiques à certains sites



LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE FRANCOIS VERGUIN

Route de Sablons 38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

☎ : 04-74-11-38.28 ✉ inscription.verguin@gie-osiris.com

N° SIRET 779 579 192 000 13 – APE 804.D – N° d'existence 82 38 01454 38

4. ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS (1h)

- Plan de prévention
- Autorisations de Travail et différents permis
- Consignes et modes opératoires
- Consignation et déconsignation

5. RÔLE ET REponsABILITES DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 1 (0h30)

- Participer à la sécurité (comportement adapté, vigilance et culture sécurité)
- Respecter les procédures et consignes, les mesures du plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis
- Connaître les conséquences éventuelles de leur non-respect
- Savoir réagir aux situations dégradées
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
- Être conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail

6. CONCLUSION (0h15)

7. EVALUATION DES CONNAISSANCES (30 min + 15 min de correction)

- 20 questions dont 2 éliminatoires, note minimale : 15/20

Moyens pédagogiques : Salle équipée d'un écran tactile, diaporama, Vidéo, démonstration de matériels.

Modalités pédagogiques : Explications des risques et discussion collégiale avec les stagiaires.

Accessibilité : pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisées dans l'offre commerciale.

Une attestation de formation est délivrée à la fin du stage